

	
Délibération n° 23	Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022
Services Techniques	Domaine de compétence : 3.5 - Autres Actes de Gestion du Domaine Public
Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 22/06/2022</p> <p>Membres présents : 25</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5</p> <p>Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35)</p> <p>Affiché le 27/05/2022</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX Adjointes, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.</p> <p>Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET</p>
Objet : Désaffectation et déclassement d'un fourgon de marque Citroën	
Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.	
Synthèse de la délibération :	Désaffectation et déclassement d'un fourgon de marque Citroën de l'inventaire des biens communaux

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la commission n° 4 « Équiper durablement la ville d'Étaples-sur-mer » du 14 juin 2022.

Considérant que le fourgon de marque Citroën, modèle NÉMO immatriculé CJ 594 CZ mis en circulation le 25 Juillet 2012 présentant un kilométrage de 74 928 km, affecté au service Propreté du Centre Technique Municipal, présente un coût de réparation élevé en raison de la vétusté du véhicule ;

Considérant que le montant des réparations dépasse la valeur du véhicule ;

Considérant que le bien mobilier aura dès lors comme destination la vente en l'état ou la mise au rebut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Désaffecter et déclasser le véhicule cité, qui ne sera plus utilisé, et de le sortir de l'inventaire des biens communaux.

- D'autoriser sa mise en vente au plus offrant ou sa mise au rebut.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.

Vu pour être affiché le 05 Juillet 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

